



Financement de sociétés dénoncées pour des pratiques d'accaparement de terres

Analyse du rôle de dix établissements financiers actifs en Belgique - 2013

Réseau Financement
Alternatif

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1: OBJECTIF ET METHODOLOGIE.....	4
1 Objectif : analyse du rôle d'institutions financières belges dans le phénomène de l'accaparement de terres.....	4
2 Périmètre de l'étude.....	5
2.1 Identification des acteurs	
2.2 Identification des produits financiers analysés	
3 Méthodologie de recherche.....	7
3.1 Recherche des informations sur la composition des actifs des fonds d'investissement	
3.2 Recherche d'informations complémentaires provenant des entreprises et institutions financières sélectionnées	
4 Limites rencontrées.....	9
4.1 Limites relatives à la publicité des informations	
4.2 Limites quant aux produits recensés dans la base de données	
4.3 Limites quant aux montants figurant dans la base de données	
4.4 Limites quant à l'interprétation des informations	
PARTIE 2: SYNTHESE DES RESULTATS.....	13
1 Rôle des institutions financières : gestion de fonds.....	15
2 Rôle des institutions financières : commercialisation de fonds.....	16
3 Recommandations.....	17
PARTIE 3 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR INSTITUTION FINANCIERE.....	18
1 BNP Paribas Fortis.....	18
2 KBC.....	19
3 Belfius.....	20
4 Deutsche Bank.....	20
5 AXA.....	21
6 ING.....	22
7 Rabobank.....	22
8 ABN AMRO.....	22
9 bpost banque.....	23
10 Dexia.....	23
PARTIE 4 : PRESENTATION DES RESULTATS PAR ENTREPRISE.....	24
1 Siat SA.....	26
2 Sipef SA.....	26
3 Socfin SA.....	27
4 Wilmar Ltd.....	28
5 Bunge Ltd.....	30
6 Cargill Inc.....	31
7 Archer Daniels Midland Company.....	32
8 Daewoo Int Corporation.....	32
9 Sinar Mas.....	33
10 Louis Dreyfus Commodities.....	33
PARTIE 5 : CONCLUSION.....	35

INTRODUCTION

Le Réseau Financement Alternatif a été chargé par les ONG SOS Faim, Oxfam, le CNCD 11.11.11 et Elf Elf Elf de réaliser une étude ayant pour objet l'examen de l'implication d'institutions financières belges dans une série d'activités qui relèvent du domaine spéculatif, que ce soit sur les marchés financiers des matières premières agricoles ou sur la propriété foncière. Un premier rapport sur la spéculation financière intitulé « Pratiques spéculatives des institutions financières en Belgique qui portent atteinte à la sécurité alimentaire et au développement » a été publié.

Le présent rapport constitue le deuxième volet de l'étude et se concentre sur le phénomène d'accaparement de terres.

Ce deuxième volet a pour objet d'analyser, au sein d'une sélection d'institutions financières belges, les mécanismes de soutien qui existent envers des entreprises privées qui sont accusées d'avoir commis des actes d'accaparement de terres.

En premier lieu, l'objectif et la méthodologie appliqués pour la réalisation de cette étude seront décrits. Cette première section détaillera le périmètre de la recherche, les méthodologies appliquées, ainsi que les limites rencontrées. Ensuite nous présenterons la synthèse des principaux résultats. La troisième partie de l'étude fournit les résultats détaillés pour chaque institution bancaire et la quatrième partie fait de même, mais pour chaque entreprise sélectionnée.

PARTIE 1: OBJECTIF ET METHODOLOGIE

1 Objectif : analyse du rôle d'institutions financières belges dans le phénomène de l'accaparement de terres

L'objectif de cette étude est de mettre en évidence le rôle que jouent certaines institutions financières belges dans le phénomène mondial d'accaparement de terres.

L'accaparement des terres (*landgrabbing* en anglais) fait référence à la prise de possession ou de contrôle de grandes surfaces foncières pour la production agricole, sylvicole ou piscicole. Il ne s'agit pas d'un mécanisme en soi illégal. Mais il est considéré que, lors de la conclusion de ce type d'opérations, très souvent de nombreux droits fondamentaux sont violés ; sont, par exemple, régulièrement mis en péril le droit à la sécurité alimentaire et certains droits coutumiers.

L'accaparement des terres peut être défini au sens large comme « l'ensemble des prises de possession ou de contrôle de superficies de terre par des acteurs puissants (étatiques ou non, y compris des élites locales), étrangers ou nationaux, à petite ou large échelle, privant généralement des collectivités ou des individus d'un accès adéquat et sécurisé à la terre et impliquant des dégradations des conditions de vie des populations locales et de l'environnement »¹.

Il s'agit d'un phénomène très diversifié² :

- la prise de possession ou de contrôle peut se faire par un achat avec transfert de propriété, par la conclusion d'un bail à plus ou moins long terme, par la mise en place de concessions ou par de simples contrats de production ;
- les surfaces en question sont considérées comme « grandes » par comparaison avec la taille moyenne des exploitations de la région considérée ;
- les acteurs impliqués peuvent être aussi bien des gouvernements que des sociétés privées ou encore des fonds d'investissement.

Des directives volontaires ont été mises en place par la FAO, et ont été approuvées par le Comité pour la Sécurité alimentaire mondiale le 11 mai 2012. Elles définissent ainsi les critères d'une gouvernance foncière responsable³ :

- celle qui confère un accès équitable aux terres, pêches et forêts ;
- celle qui protège la population contre une perte arbitraire des droits fonciers ;

1 « Ruée vers les terres ? Quelles complicités belges dans le nouveau Far West mondial ? », juin 2013, p. 5.

2 D. CHASSARD, « L'accaparement de terres dans les pays du Sud », dans *Développement & Civilisations*, n° 401, mars 2012, pp 1-2.

3 FAO (Food and Agriculture Organization), « Directives volontaires pour la gouvernance foncière d'un coup d'œil », 2012, p.4.

- celle qui permet de s'assurer de la non-discrimination dans le cadre de lois, politiques et pratiques ;
- celle qui prend des décisions de façon transparente et participative ;
- celle qui permet de s'assurer de l'égalité de traitement dans l'application des lois ;
- celle qui permet une résolution des différends avant même l'éclatement de conflits ;
- celle qui rend l'administration foncière simple, efficace et accessible à tous.

Le phénomène d'accaparement des terres est donc subjectif, car sa définition ne contient pas uniquement des éléments mesurables.

Notons que le Land Matrix⁴ (il s'agit d'une base de données publique documentant les cas d'accaparement de terres), distingue 4 types d'investisseurs : les entreprises privées, le secteur public, les fonds d'investissement, et les partenariats public-privé. Parmi ces 4 acteurs, il considère que les entreprises privées, responsables de 67 % des cas d'accaparement recensés et de 66 % de la surface accaparée, sont de loin le type le plus représenté. Et, toujours selon le Land Matrix, « les investisseurs européens sont presque exclusivement des entreprises privées »⁵.

La présente étude cherche à mettre en évidence comment et dans quelle mesure une série d'institutions financières présentes en Belgique soutiennent des entreprises qui sont accusées d'être responsables d'accaparement de terres. Ce faisant, **l'institution financière joue un rôle de facilitateur en offrant un soutien à des entreprises qui portent la responsabilité d'actes d'accaparement de terres.**

Il est important de noter que l'étude n'a pas pour vocation d'être exhaustive (vision complète du rôle que jouent toutes les institutions financières présentes sur le territoire belge sur le phénomène d'accaparement de terres mondial) mais bien d'être exemplative, en opérant une sélection de quelques institutions financières actives sur le territoire belge, ainsi que de quelques entreprises incriminées pour des actes d'accaparement de terres.

2 Périmètre de l'étude

2.1 Identification des acteurs

Afin de mettre en évidence le rôle que peuvent jouer les institutions financières belges dans le phénomène mondial d'accaparement de terres, nous avons ciblé une série d'institutions financières actives en Belgique et une série d'entreprises dénoncées publiquement pour des phénomènes d'accaparement de terres.

4 « Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South, analytical report based on the land matrix database », avril 2012, p. 40.

5 Traduction libre de « Investors from [...] Europe are almost exclusively private companies ».

Dix institutions financières actives en Belgique ont été sélectionnées : BNP Paribas Fortis, Belfius, KBC, ING, bpost banque, Deutsche Bank, ABN AMRO, Rabobank, AXA et Dexia. Parmi ces dix institutions, quatre sont « belges » (siège social et de décision établi en Belgique) : Belfius, KBC, bpost banque et Dexia. Notons également que l'État belge, outre sa position d'actionnaire unique de Belfius, possède une participation dans BNP Paribas Fortis équivalant à 10,3 % du capital⁶. L'État est également actionnaire majoritaire de bpost banque dont il détient 50 % ; la moitié du capital restant appartenant à BNP Paribas Fortis.

Les ONG commanditaires de la présente étude ont identifié, au sein de différents rapports⁷, un échantillon d'entreprises privées dénoncées pour des pratiques d'accaparement de terres. La sélection a été faite en vue d'obtenir des données à deux niveaux : belge et international. Sur cette base, un échantillon de dix entreprises a donc été constitué. Pour refléter le premier niveau, 3 sociétés belges (Siat, Sipef, Socfin) ont été choisies. Ce choix est représentatif puisqu'au niveau belge on ne compte pas beaucoup plus d'entreprises privées dénoncées pour avoir commis de tels actes. Pour illustrer le deuxième niveau, 7 multinationales (Wilmar, Bunge, Cargill, Daewoo, Archer Daniels Midland, Louis Dreyfus et Sinar Mas) ont été sélectionnées. À ce niveau-ci, par contre, le choix a dû se faire parmi une multitude d'entreprises dénoncées ; celui-ci s'est fait de façon arbitraire. Les données détaillées concernant ces 10 sociétés sont présentées en annexe 2.

2.2 Identification des produits financiers analysés

Cette partie de la recherche vise à mettre en évidence les mécanismes par lesquels un établissement financier peut procurer des capitaux à une entreprise. Il existe principalement quatre mécanismes de ce type :

- l'octroi de prêts à des entreprises ;
- l'investissement, par une institution financière, en fonds propres dans le capital d'entreprises (achat d'actions ou d'obligations ; soit de gré à gré –hors marchés boursiers– soit via les marchés boursiers) ;
- l'offre de services à des investisseurs : le *trading* et le *clearing* sont des services proposés par de nombreuses institutions financières. Le *trading* fait référence à l'échange d'instruments financiers (actions, obligations, produits dérivés...) contre un montant convenu pour leur acquisition ; l'institution permet ainsi à un investisseur l'acquisition directe d'actions ou d'obligations. Le *clearing* est un service par lequel une institution financière couvre des opérations de *trading* en assurant le traitement

6 À la date du 29 mars 2013.

7 Principalement le rapport publié par l'ONG Grain (Grain, « Accaparement de terres », février 2012) qui reprend 8 des 10 entreprises sélectionnées (hormis Sipef et Sinar Mas). La base de données Land Matrix identifie 6 des 10 entreprises sélectionnées (hormis Sipef, Louis Dreyfus, Archer Daniels Midland et Bunge). Un rapport publié par plusieurs ONG intitulé « Ruée vers les terres, quelles complicités belges dans le nouveau far west mondial ? » étaye l'implication de 7 de ces 10 entreprises (hormis Sinar Mas, Daewoo, Archer Daniels Midland).

juridique et financier sous-jacent et en couvrant certains risques encourus par l'opération ;

- l'offre de produits en vue de permettre à des particuliers, entreprises, institutions... d'investir dans les actions et obligations d'entreprises. Une série d'outils rendent ces investissements possibles : fonds de pension, produits d'assurance-vie, fonds d'investissement...

Malheureusement, les informations relatives aux trois premiers mécanismes de soutien financier précités ne sont pas rendues publiques par les établissements financiers.

Nous disposons en revanche de données concernant certains instruments financiers de la quatrième catégorie : la loi belge⁸ et les normes européennes⁹ rendent en effet obligatoire la publication de certaines données concernant les fonds d'investissement (il faut entendre par fonds d'investissement les compartiments des organismes de placement collectif à nombre variable de parts publiques, soit les fonds communs de placement et les sicav).

La base de données qui sera analysée plus loin est donc constituée des informations rendues publiques quant à la constitution des actifs de fonds d'investissement. Il est nécessaire d'insister sur le fait qu'il s'agit là d'un des multiples mécanismes par lequel un établissement financier peut procurer des capitaux à une entreprise ; ce qui ne livre donc qu'une vision partielle du phénomène de soutien des établissements financiers aux entreprises.

3 Méthodologie de recherche

Afin de documenter le lien entre les institutions financières belges sélectionnées et les entreprises sélectionnées, deux méthodes de recherche d'informations ont été mises en œuvre.

La première méthode consistait à examiner les documents officiels fournis par les institutions financières quant à la composition des actifs des fonds d'investissement.

La seconde consistait à examiner les informations fournies par les entreprises sélectionnées, ainsi que les rapports annuels des institutions financières sélectionnées.

8 L'article 88 de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement indique que tout OPC doit publier un rapport annuel et un rapport semestriel. Ces rapports contiennent entre autres un inventaire circonstancié du patrimoine et un relevé des résultats. Les OPC de droit belge doivent donc publier dans leur rapport annuel et semestriel la composition de leur portefeuille.

9 Les normes UCITS (directive 2009/65) prévoient l'obligation de publier un minimum d'informations pour les fonds d'investissement, notamment un bilan de l'actif et du passif qui doivent être publiés dans un rapport annuel.

3.1 Recherche des informations sur la composition des actifs des fonds d'investissement

La base de données du présent rapport a été construite en trois étapes :

1. Pour chaque institution financière sélectionnée, nous avons listé les fonds d'investissement¹⁰ (hormis fonds monétaires et fonds de fonds) présentés sur les moteurs de recherche des sites internet belges des institutions concernées.
2. Afin de nous assurer que ces fonds étaient bien destinés à la commercialisation en Belgique, nous avons vérifié si ceux-ci étaient bel et bien enregistrés auprès de la FSMA¹¹, et avons exclu du champ de l'étude ceux qui ne l'étaient pas.
3. Nous avons ensuite procédé à l'analyse des actifs de chaque fonds d'investissement, et identifié les titres (actions et obligations) détenus par ces fonds auprès des entreprises sélectionnées pour cette étude.

La base de données construite à l'issue de ce processus (une partie des informations contenues dans la base de données sont disponibles en annexe 1) contient les informations suivantes :

- le nom du fonds ;
- l'établissement financier responsable de la commercialisation du fonds en Belgique ;
- le nom du gestionnaire du fonds (ce n'est pas nécessairement le même établissement qui commercialise et qui gère le fonds) ;
- le nombre d'actions et obligations qui avaient été souscrites auprès de chacune des sociétés sélectionnées ;
- leur valeur d'évaluation (soit le montant auquel elles sont évaluées à une certaine date en fonction du cours de la Bourse) ;
- le pourcentage de la valeur d'évaluation de ces titres dans la valeur totale des fonds.

3.2 Recherche d'informations complémentaires provenant des entreprises et institutions financières sélectionnées

L'autre méthode pour trouver des informations quant au lien qui existe entre les entreprises et les institutions financières sélectionnées a consisté à examiner de manière systématique les sites internet, les rapports annuels, les rapports de responsabilité sociétale des entreprises en question, ainsi que les rapports annuels des banques. Il était également pertinent de relever les secteurs d'activité sur lesquels les entreprises se positionnent, la composition de leur actionnariat, l'existence de filiales et la taille des exploitations.

10 Nous entendons par fonds d'investissement les compartiments des OPC à nombre variable de parts publiques, soit les fonds communs de placement et les sicav.

11 La FSMA est l'autorité des services et marchés financiers. Elle veille à l'intégrité des marchés financiers et au traitement loyal du consommateur financier. Elle publie notamment une liste de tous les fonds d'investissement (de droit belge ou de droit étranger) commercialisés en Belgique.

4 Limites rencontrées

4.1 Limites relatives à la publicité des informations

La première limite rencontrée concerne le type de données accessibles au public. Malheureusement, seules les données concernant la composition des actifs des fonds d'investissement sont systématiquement disponibles. La sélection de fonds inclut les fonds de pension, qui sont des fonds communs de placement. Cela s'avère d'autant plus pertinent que plusieurs sources^{12 13} affirment que le rôle des fonds de pension gagne en importance dans le phénomène d'accaparement de terres.

Sur la base de ce constat, il aurait été intéressant de se pencher également sur la composition des actifs de produits d'assurance-pension. Parmi les institutions sélectionnées, toutes commercialisent des produits d'assurance-pension (produits de la branche 21 et 23). Malheureusement, ces produits ne sont pas soumis à l'obligation de publier des informations concernant les titres qui les composent. En effet, contrairement aux fonds d'investissement, les fonds d'assurance ne sont pas soumis au contrôle de la FSMA¹⁴ mais bien à celui de l'Office de contrôle des assurances. Les législations et obligations imposées aux fonds de la branche 21 et 23 ne sont donc pas identiques à celles imposées aux fonds d'investissement : elles sont souvent plus souples.

4.2 Limites quant aux produits recensés dans la base de données

Rappelons que la base de données révèle des informations sur la composition des actifs des fonds d'investissement. Des informations sur les titres (actions, obligations) que certains fonds détiennent sur certaines entreprises ont été collectées. Il s'agit plus précisément des titres que les fonds commercialisés en Belgique par les dix établissements financiers sélectionnés détiennent auprès des dix entreprises sélectionnées. Au sein de chaque fonds d'investissement, le nombre de titres détenus dans les différentes entreprises, la valeur d'évaluation¹⁵ de ces titres ainsi que le pourcentage de leur valeur d'évaluation, l'identité des établissements qui commercialisent ce fonds et celle du gestionnaire de fonds sont donc connus.

Au sein des fonds d'investissement, il existe différentes catégories. L'analyse a ici été limitée aux fonds d'actions, aux fonds d'obligations, aux fonds mixtes (actions et obligations), aux fonds indiciels, aux fonds immobiliers et aux fonds alternatifs.

12 HighQuest Partners, United States (2010), "Private Financial Sector Investment in Farmland and Agricultural Infrastructure", OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 33, OECD Publishing.
<http://dx.doi.org/10.1787/5km7nzpjl8v-en>.

13 Grain « Les fonds de pension : des acteurs clé dans l'accaparement mondial des terres agricoles », juin 2011.

14 Autorité belge des marchés financiers.

15 La valeur d'évaluation d'un titre est sa valeur de marché. Elle est évaluée en fonction de la valeur boursière estimée à une date précise.

A donc été exclue, pour des raisons de non-pertinence, l'analyse des fonds monétaires (qui pourraient également avoir souscrit des actions ou obligations dans les entreprises visées, puis échanger la performance de ces titres –par un contrat de swap¹⁶– contre l'évolution du cours d'une monnaie).

La composition des actifs de fonds de fonds (il s'agit de fonds qui investissent dans d'autres fonds, lesquels pourraient avoir souscrit des actions ou obligations auprès des entreprises visées) n'a pas non été analysée non plus pour des raisons évidentes de complexification de l'interprétation des données.

Cette base de données met en évidence les titres détenus auprès des dix sociétés sélectionnées. Elle ne contient pas d'information sur la souscription de titres émis par les sociétés filiales (dans lesquelles les groupes détiendraient toutes les parts ou une majorité de parts) ou entreprises associées (dans lesquelles les groupes détiendraient une minorité des parts) (voir annexe 3).

4.3 Limites quant aux montants figurant dans la base de données

Des institutions financières actives sur le marché belge et les produits commercialisés par ces dernières en Belgique ont été identifiés pour cette étude. Toutefois, les produits en question peuvent également être commercialisés dans d'autres pays. Or, aucune donnée ne permet de distinguer la part du volume souscrite à la suite d'une commercialisation en Belgique de la part souscrite à la suite d'une commercialisation dans d'autres pays. Par ailleurs, même si les produits sont disponibles à la souscription sur le territoire belge, cela ne signifie pas nécessairement qu'ils sont promus activement par les banques qui les commercialisent.

Les publications les plus récentes ont été compilées afin d'alimenter la base de données. Pour différents fonds, les dates de publication et de clôture des exercices ne concordent pas. C'est la raison pour laquelle il est impossible d'établir la composition des différents fonds à une date donnée. La date de clôture des exercices est systématiquement mentionnée. Bref, les données analysées ne sont pas parfaitement homogènes.

Par ailleurs, les données présentes dans la base de données sont de nature à évoluer très rapidement. Le nombre de titres, leur valeur d'évaluation, le pourcentage de la valeur d'évaluation d'une série de titres au sein d'un fonds peuvent effectivement changer en fonction de la politique d'investissement du gestionnaire de fonds, en fonction de la conjoncture, etc.

16 Le contrat de swap est un produit financier. Il s'agit d'un contrat qui permet d'échanger différentes valeurs financières entre deux parties. Ces valeurs peuvent être la performance d'un indice boursier, un taux d'intérêt fixe ou un taux d'intérêt variable, un taux d'inflation...

4.4 Limites quant à l'interprétation des informations

Tout d'abord, insistons sur le fait que l'objet de cette étude est de donner des **exemples de mécanismes de soutien apportés par une sélection d'institutions financières à une sélection arbitraire de dix sociétés dénoncées pour des pratiques d'accaparement de terres**.

La présente étude n'a pas étudié de manière exhaustive les divers mécanismes de soutien existant entre des institutions financières et des sociétés.

Par ailleurs, le nombre d'institutions financières et d'entreprises étudiées a dû être limité. **Le phénomène mondial d'accaparement de terres est donc infiniment plus important que ce qui est relevé dans la présente étude**. Notons à titre de point de repère que le Land Matrix¹⁷ recense plus de 700 investisseurs différents, responsables d'accaparement de terres.

La base de données contient, pour chaque fonds, l'identité du gestionnaire de fonds ainsi que celle du ou des institutions financières identifiées pour la commercialisation en Belgique de ce fonds. Ces deux rôles (gestion et commercialisation) sont la base de distinctions qu'il est indispensable d'opérer pour interpréter correctement des résultats.

Cette distinction a conduit à mettre certaines données de côté. Des fonds commercialisés (entre autres) en Belgique ont été identifiés, sans que leur gestionnaire n'entretienne de lien explicite avec des institutions financières identifiées pour cette étude¹⁸. Ces données seront présentées à titre d'information. Il est, en effet, difficile d'en tirer des conclusions puisque la composition des actifs du fonds est connue mais pas la mesure dans laquelle la ou les institutions financières belges identifiées interviennent dans la commercialisation de ces fonds.

Les principales conclusions se baseront donc sur les données provenant de l'analyse de fonds dont le gestionnaire est en lien direct ou indirect avec les dix institutions financières sélectionnées pour cette étude¹⁹.

Au sein même de cette catégorie, il y a encore une distinction importante à faire :

- le rôle de gestionnaire de fonds permet d'établir une responsabilité claire, et sera donc analysé prioritairement ;

17 http://www.landmatrix.org/get-the-detail/by-investor-name/?starts_with=

18 Ces gestionnaires de fonds sont : Amundi Luxembourg SA, BlackRock Luxembourg SA, Degroof Fund Management Company SA, Degroof gestion institutionnelle, Fidelity Worldwide Investment, Franklin Templeton Investment Management Ltd, HSBC Investment Fund Luxembourg SA, Invesco Ltd, JP Morgan Asset Management Europe SA, Lombard Odier Funds Europe SA, Petercam Luxembourg SA, Petercam SA, Pictet Funds Europe SA, Pimco Global Advisors Ltd, Robeco Luxembourg SA, Puilaetco Dewaay Private Bankers SA, Schroder Investment Managers Luxembourg SA, State Street Global Advisors France.

19 Ces gestionnaires de fonds sont : AXA Funds Management SA, AXA Investment Managers Parid, AXA Rosenberg Investment Management Ltd, BNP Paribas Investment Partners Belgium, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Deutsche Asset & Wealth Management, Dexia Asset Management, ING Investment Management Belgium SA, ING Investment Management Luxembourg SA, KBC Asset Management SA.

- à contrario, le rôle de commercialisation de fonds laisse place à plus d'ambiguïté puisque plusieurs institutions financières peuvent commercialiser un même fonds et qu'il n'est pas possible de connaître l'importance de chacune dans la part des souscriptions.

PARTIE 2: SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les résultats de cette étude donnent des indications sur le rôle que les établissements financiers identifiés jouent en favorisant les investissements dans des titres émis par dix entreprises sélectionnées. En effet, en commercialisant et en gérant des fonds d'investissement proposés à ses clients, une institution financière facilite le phénomène d'accaparement de terres.

Rappelons qu'il faut bien distinguer ces deux rôles très différents que sont la commercialisation et la gestion de fonds.

- Dans le cadre de cette étude, la commercialisation de fonds (ou distribution) est définie de la façon suivante : une institution financière commercialise des fonds lorsqu'ils sont présentés pour souscription à ses clients sur son site internet belge, et que ces fonds sont enregistrés à la FSMA. La commercialisation ne se limite donc pas nécessairement à l'offre de produits « maison ». La commercialisation d'un fonds peut être faite conjointement par plusieurs institutions bancaires, ce qui rend leurs rôles respectifs difficiles à discerner. Les données liées à la commercialisation de fonds ne donnent donc pas d'indications précises sur les responsabilités individuelles, mais peuvent être vues comme un niveau de responsabilités potentiel, donc l'exposition maximale d'une institution financière.
- Au contraire, l'analyse des données concernant la gestion de fonds (chaque fonds a son gestionnaire, dont l'identité est publiée entre autres dans le rapport annuel du fonds) constitue une base d'analyse plus précise. Nous parlerons d'exposition minimale puisqu'une institution financière est au minimum responsable de la composition des produits qu'elle gère.

Lorsque l'on parle de « fonds identifiés », il est fait référence aux fonds identifiés pour la détention d'actifs auprès des dix entreprises sélectionnées. De la même façon, lorsque l'on parlera de « titres identifiés », il sera fait référence aux titres de ces *fonds identifiés* qui sont détenus auprès des dix entreprises sélectionnées.

Rappelons brièvement que les résultats ci-dessous ne concernent qu'une sélection de dix entreprises alors que le nombre d'entreprises impliquées dans l'accaparement de terres est infiniment plus important. Le Land Matrix²⁰ identifie plus de 700 acteurs impliqués dans des actes d'accaparement de terres.

Rappelons également que l'étude cible un mécanisme financier parmi de nombreux autres mécanismes de soutien à ces entreprises (Voir Partie 1 ; 3 Périmètre de l'étude: Identification des produits financiers analysés).

20 http://www.landmatrix.org/get-the-detail/by-investor-name/?starts_with=

Pour la réalisation de cette étude, **3492 fonds commercialisés²¹ en Belgique par les dix établissements financiers sélectionnés ont été identifiés**. Parmi ceux-ci, 319, soit 9 %, détiennent des titres sur les dix entreprises sélectionnées.

Tableau 2.1. : Commercialisation de fonds par les dix institutions financières sélectionnées

Institution financière	Nombre de <i>fonds commercialisés</i>	Nombre de <i>fonds identifiés</i> pour la détention de titres sur les dix entreprises sélectionnées
BNP Paribas Fortis	1245	66
Deutsche Bank	1008	163
KBC	786	21
ING	131	20
Rabobank	118	18
Belfius	97	6
AXA	67	22
ABN AMRO	15	3
bpost	25	0
Dexia	0	0
TOTAL	3492	319

Parmi les 319 fonds détenant des actions ou obligations des entreprises sélectionnées, une série sont commercialisés par plusieurs institutions financières. Ont ainsi été recensés 252 fonds différents. Ces 252 *fonds identifiés* contiennent ensemble plus de 191 millions de titres sur les dix entreprises sélectionnées, pour une valeur d'évaluation²² totale de plus de 739 millions d'euros. En moyenne, l'ensemble des *titres identifiés* de chaque fonds compte pour 0,65 % de la valeur d'évaluation totale du fonds en question.

Parmi ces 252 fonds, 134 (53 %) sont gérés directement par les dix établissements financiers sélectionnés (ces résultats sont détaillés dans les annexes 4.1 et 4.2). Les 118 autres fonds (47 %) ne sont pas gérés par les institutions financières sélectionnées (voir détails dans les annexes 4.3 et 4.4).

Pour les 134 fonds, les gestionnaires de fonds sont : AXA Funds Management SA, AXA Investment Managers Parid, AXA Rosenberg Investment Management Ltd, BNP Paribas Investment Partners Belgium, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Deutsche Asset & Wealth Management, Dexia Asset Management, ING Investment Management Belgium SA, ING Investment Management Luxembourg SA, KBC Asset Management SA. **Les principaux résultats proviennent de l'analyse de la composition des actifs des 134 fonds qui sont gérés directement par les dix institutions financières sélectionnées.**

21 Rappelons que nous considérons comme « commercialisés », les fonds d'investissement qui sont présentés sur les sites belges des institutions financières et qui sont répertoriés à la FSMA.

22 La valeur d'évaluation d'un titre est sa valeur de marché. Elle est évaluée en fonction de la valeur boursière estimée à une date précise.

Pour les 118 fonds dont les gestionnaires n'ont pas de lien clair avec les dix établissements financiers sélectionnés, les gestionnaires de fonds sont : Amundi Luxembourg SA, BlackRock Luxembourg SA, Degroof Fund Management Company SA, Degroof gestion institutionnelle, Fidelity Worldwide Investment, Franklin Templeton Investment Management Ltd, HSBC Investment Fund Luxembourg SA, Invesco Ltd, JP Morgan Asset Management Europe SA, Lombard Odier Funds Europe SA, Petercam Luxembourg SA, Petercam SA, Pictet Funds Europe SA, Pimco Global Advisors Ltd, Robeco Luxembourg SA, Puilaetco Dewaay Private Bankers SA, Schroder Investment Managers Luxembourg SA, State Street Global Advisors France.

Selon les résultats obtenus, bpost banque et Dexia ne commercialisent ou ne gèrent aucun fonds détenant des titres sur les entreprises identifiées. ABN AMRO et Rabobank, quant à eux, sont identifiés pour la commercialisation de *fonds identifiés*, mais ne gèrent aucun de ceux-ci.

Notons également que, parmi les fonds commercialisés par les institutions financières sélectionnées, aucun fonds détenant des titres auprès des entreprises Siat, Louis Dreyfus et Sinar Mas n'a été identifié. Pour Socfin, les seuls titres identifiés sont liés à des fonds gérés par des gestionnaires de fonds n'ayant aucun lien établi avec les dix établissements financiers étudiés. Il est donc difficile de tirer des conclusions quant au rôle exact des établissements financiers qui les commercialisent.

1 Rôle des institutions financières : gestion de fonds

En ce qui concerne le rôle des institutions financières en tant que gestionnaires de fonds, le tableau 2.1. ci-dessous met en évidence l'importance du rôle de la Deutsche Bank et de BNP Paribas Fortis quant à la **valeur des titres identifiés**. La gestion d'actifs de Deutsche Bank à elle seule compte pour 62,52 % de la valeur des *titres identifiés*, et celle de BNP Paribas Fortis représente 24,81 %.

Par contre, si l'on se penche sur le **nombre de titres identifiés**, on notera une importante différence de rôles. BNP passe à la première place avec 32,77 % des *titres identifiés*, suivi de près par la Deutsche Bank avec 31,52 % des *titres identifiés*.

BNP Paribas Fortis et Deutsche Bank représentent ensemble plus de 87 % de la valeur totale des *titres identifiés*, et plus de 64 % du nombre total de *titres identifiés*.

L'importance du rôle de ces institutions financières est néanmoins à relativiser car elle est liée au fait qu'une grande partie des *fonds identifiés* sont gérés par celles-ci (sur 134 *fonds identifiés* gérés par les dix institutions financières belges, 77 sont gérés par BNP Paribas Fortis ou la Deutsche Bank). Par ailleurs, celles-ci commercialisent en Belgique un grand

nombre de fonds (parmi les 3492 fonds analysés, la Deutsche Bank et BNP Paribas Fortis en commercialisent 2253).

À contrario, pour certaines institutions financières, nous n'avons recensé la gestion d'aucun fonds identifié. Il s'agit d'ABN AMRO, Rabobank, bpost et Dexia.

Tableau 2.2. : Établissements financiers gestionnaires des *fonds identifiés* et nombre de *fonds identifiés*, nombre de *titres identifiés*, valeur d'évaluation des *titres identifiés*.

Etablissement financier gestionnaire	AXA	Belfius	BNP	DB	ING	KBC	Total Résultat
Nombre de fonds identifiés	19	6	72	5	11	21	134
Nombre de titres identifiés	8.994.994	6.942.800	29.883.338	28.743.427	6.801.257	9.826.525	91.192.341
% du total	9,86%	7,61%	32,77%	31,52%	7,46%	10,78%	100 %
Valeur d'évaluation en €	17.953.639	9.285.483	111.829.818	281.827.422	12.274.678	17.612.014	450.783.055
% du total	3,98%	2,06%	24,81%	62,52%	2,72%	3,91%	100 %

2 Rôle des institutions financières : commercialisation de fonds

Notons qu'une grande partie de la valeur des *titres identifiés* (plus de 92 %) gérés par BNP Paribas Fortis est commercialisée par d'autres institutions financières (également ou uniquement). Ainsi, si BNP est identifiée pour la commercialisation de 72 fonds identifiés, on n'en dénombre que 18 (soit 25 %) qui sont commercialisés par elle seule. Cette institution financière joue donc un rôle important en tant que gestionnaire de *fonds identifiés*, mais nous ne savons pas si elle est responsable d'un volume de souscriptions élevé.

Au niveau du nombre de *titres identifiés*, le même phénomène s'observe : plus de 72 % des *titres identifiés*, gérés par BNP Paribas Fortis, font partie de fonds commercialisés également ou uniquement par d'autres institutions financières.

À l'inverse de BNP Paribas Fortis, Deutsche Bank ne gère qu'une très faible partie de l'ensemble des fonds qu'elle commercialise (5 *fonds identifiés* sur 163). Son activité en tant que distributeur est donc potentiellement nettement plus importante. Ceci est dû au fait qu'elle commercialise des fonds gérés par AXA, BNP Paribas Fortis et ING, ainsi que par des gestionnaires qui n'ont pas de lien avec les dix institutions financières sélectionnées.

Rappelons qu'ABN AMRO est active pour la commercialisation de *fonds identifiés* gérés par BNP Paribas Fortis, même si l'institution financière n'est pas identifiée comme active en tant que gestionnaire de *fonds identifiés*.

Rabobank, quant à elle, est active pour la commercialisation de *fonds identifiés*, mais ceux-ci sont gérés par des institutions financières qui n'ont pas de lien avec les dix institutions financières sélectionnées.

bpost et Dexia, quant à eux, ne sont pas actifs en termes de commercialisation de *fonds identifiés*.

3 Recommandations

L'application des deux recommandations suivantes permettrait d'améliorer la connaissance du phénomène mondial d'accaparement des terres.

De toute évidence, l'obstacle majeur à une meilleure connaissance des mécanismes de soutien des institutions financières à certaines entreprises est le manque de transparence. La publicité d'une série d'informations permettrait une identification plus complète des pratiques de soutien d'institutions financières belges à des entreprises. Il s'agit des informations détaillées relatives :

- aux prêts que les institutions financières octroient ;
- à l'utilisation de leurs fonds propres (tant sur les marchés de gré à gré que boursiers) ;
- à l'offre de services de *clearing* et de *trading* entre autres, et aux opérations financières qui sont conclues grâce à l'offre de ces services ;
- à l'offre de tout type de produits financiers gérés par leurs soins : la composition des actifs de tout type de véhicule financier devrait systématiquement être publiée (tant pour les véhicules offerts sur les marchés de gré à gré que pour ceux qui sont disponibles sur les marchés boursiers)

Il n'existe pas de consensus autour de la définition de l'accaparement de terres. Comme indiqué plus haut, la définition ne contient pas que des critères mesurables. Afin d'avoir une meilleure connaissance du phénomène, il serait indispensable de disposer d'au moins une définition entièrement mesurable du phénomène. Bien que la construction d'indicateurs définissant scientifiquement le phénomène ne soit pas l'objet de cette étude – cette opération serait, du reste, d'une complexité évidente –, nous pouvons relever plusieurs éléments mesurables qui pourraient entrer en compte dans le calcul dudit phénomène :

- la surface des terres qui font l'objet d'une prise de possession ou d'une prise de contrôle, par comparaison avec la surface moyenne d'exploitation nationale ou à la surface moyenne des exploitations familiales nationales ;
- le prix auquel la prise de possession ou de contrôle a été opéré, en comparaison avec prix d'un panier de biens (dans ce même pays), et selon un calcul adapté à chaque type de prise de contrôle (achat, location...).

PARTIE 3 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR INSTITUTION FINANCIÈRE

Cette partie du rapport présente de façon plus détaillée l'analyse qui peut être faite du rôle de chaque institution financière sélectionnée. Leur implication est principalement analysée à travers l'examen de la composition des actifs de fonds qu'elles gèrent ou qu'elles commercialisent. Pour être le plus complets possible, nous y avons ajouté les éléments identifiés grâce à la seconde méthode de recherche, soit celle qui nous a permis d'identifier un certain nombre d'informations complémentaires.

Rappelons rapidement la distinction entre la fonction de gestion et celle de commercialisation – ou distribution. Comme expliqué précédemment, c'est sur la base des activités de gestion que les principales conclusions peuvent être tirées, car c'est pour ces activités-là que les responsabilités sont clairement établies. C'est pourquoi les données relatives aux activités de gestion sont présentées dans un encadré. Il s'agit de l'exposition minimale (faisant référence aux activités de gestion de *fonds identifiés* car il est certain que chaque institution est au minimum responsable des fonds qu'elle gère). À l'inverse, lorsque nous parlerons d'exposition maximale, nous ferons référence aux activités de commercialisation de *fonds identifiés* car, en participant à la distribution d'un produit, chaque institution porte potentiellement la responsabilité de toutes les souscriptions faites auprès de ces fonds.

La distinction entre les fonctions de gestion et de commercialisation a mené à la classification en quatre catégories d'institutions financières, lesquelles déterminent l'ordre dans lequel nous présenterons les différentes institutions financières.

En premier lieu, la situation de BNP Paribas Fortis, qui est la seule institution qui commercialise moins de *fonds identifiés* qu'elle n'en gère, sera présentée.

En second lieu, nous présenterons des institutions qui gèrent tous les *fonds identifiés* qu'elles commercialisent, soit Belfius et KBC.

Viendront ensuite les institutions qui commercialisent plus de *fonds identifiés* qu'elles n'en gèrent : AXA, ABN AMRO, Deutsche Bank, ING et Rabobank.

Et nous terminerons avec les institutions qui ne gèrent ni ne commercialisent aucun des *fonds identifiés* pour la détention de titres des dix entreprises identifiées : bpost Banque et Dexia

1 BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis est responsable de la **gestion** de 72²³ *fonds identifiés*, lesquels comptent 29 883 338 *titres identifiés*, évalués à 111 829 818 €. BNP Paribas Fortis compte ainsi pour 32,77 % du nombre de *titres identifiés* et pour 24,81 % de la valeur de tous les *titres identifiés*. Ces *fonds identifiés* détiennent des titres sur ADM, Bunge Ltd, Cargill, Daewoo, Sipef et Wilmar.

BNP Paribas Fortis gère plus de *fonds identifiés* qu'elle n'en commercialise : respectivement 72 et 66. Elle gère donc des fonds qui sont commercialisés, conjointement ou sans elle, par d'autres établissements financiers.

Pour ce qui est des fonds gérés par BNP Paribas Fortis, mais commercialisés uniquement par d'autres établissements financiers, on retrouve les institutions suivantes :

- AXA avec 18 881 *titres identifiés*, d'une valeur de 1 095 098 € ;
- Deutsche Bank avec 7 000 000 de *titres identifiés*, d'une valeur de 6 629 884 € ;
- et ABN AMRO avec 94 587 *titres identifiés*, d'une valeur de 2 190 332 €.

Par ailleurs, une série de fonds sont commercialisés par BNP Paribas Fortis conjointement avec d'autres établissements financiers. Ainsi, AXA et Deutsche Bank contribuent à la commercialisation de produits BNP Paribas Fortis. AXA et BNP Paribas Fortis commercialisent ensemble des fonds qui représentent 106 243 *titres identifiés*, d'une valeur de 6 162 094 €. Deutsche Bank et BNP Paribas Fortis commercialisent ensemble un grand nombre de *fonds identifiés* (47), représentant 14 549 208 *titres identifiés*, et 87 620 671 €. Il existe dès lors une zone d'ombre sur le rôle que BNP Paribas Fortis et Deutsche Bank jouent en permettant la souscription de ces fonds puisque nous n'avons aucune indication quant au rôle que chacun joue respectivement dans le volume de souscription de ces fonds.

Cette configuration fait de BNP Paribas Fortis un gestionnaire de fonds important, ce qui souligne sa responsabilité directe puisque c'est elle qui est responsable de la composition de ces fonds. Cependant, nous ne pouvons malheureusement pas mesurer le degré d'importance du rôle de BNP Paribas Fortis dans la commercialisation de ces produits. L'exposition minimale de BNP Paribas Fortis (29 883 338 *titres identifiés*, évalués à 111 829 818 €) est néanmoins proche de son exposition maximale (22 769 870 *titres identifiés*, évalués à 101 914 504 €).

Notons également que le dernier rapport annuel de Bunge Ltd mentionne l'existence d'un « facility agreement » ainsi que d'un « liquidity agreement » avec, entre autres, BNP Paribas Fortis.

2 KBC

KBC est responsable de la **gestion** de 21²⁴ *fonds identifiés*. Les actifs gérés par KBC représentent 10,78 % du nombre total de *titres identifiés* (soit 9 826 525 titres) et 3,91 % de la valeur de tous les *titres identifiés* (soit 17 612 014 €). Ces *fonds identifiés* détiennent des titres sur ADM, Bunge Ltd, Sipef et Wilmar.

23 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 72 compartiments identifiés des fonds BNPP B Pension, BNP Paribas B Fund I, ABN AMRO Multi-Manager Funds, BNPP L1, Parvest.

24 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 21 compartiments identifiés des fonds KBC Bonds, KBC Equity Funds, KBC Index Funds, KBC Eco Fund, Fivest, Pricos, Pricos defensive.

KBC commercialise exclusivement et uniquement ses propres produits (en ce qui concerne les *fonds identifiés*). Elle commercialise donc les 21 *fonds identifiés* qu'elle gère. Son exposition en tant que gestionnaire de fonds équivaut donc à son exposition en tant qu'intermédiaire en placements.

Notons que, sur son site, Siat SA présente KCB comme son partenaire financier privilégié.

3 Belfius

Belfius est responsable de la **gestion** de 6²⁵ *fonds identifiés*. Les 6 *fonds identifiés* contiennent 6 942 800 *titres identifiés*, pour une valeur évaluée à 9 285 483 €, sur les entreprises ADM, Cargill et SIPEF. Ces positions représentent 7,61 % du nombre total de *titres identifiés*, et 2,06 % de la valeur de tous les *titres identifiés*.

Tout comme KBC, Belfius commercialise exclusivement et uniquement ses propres produits (en ce qui concerne les *fonds identifiés*). Elle commercialise donc les 6 *fonds identifiés* dont elle est gestionnaire. Son exposition en tant que gestionnaire de fonds équivaut donc à son exposition en tant que distributeur.

4 Deutsche Bank

Deutsche Bank est responsable de la **gestion** de 5²⁶ *fonds identifiés*. Ces fonds contiennent 28 743 427 *titres identifiés*, soit 31,52 % du nombre de *titres identifiés* ; ces titres sont évalués à 281 827 422 €, soit 62,52 % de la valeur de tous les *fonds identifiés*. Pour les fonds gérés par la Deutsche Bank, nous n'avons détecté de titres que sur les entreprises ADM et Bunge.

Deutsche Bank se trouve dans la configuration inverse de BNP Paribas Fortis puisqu'elle gère beaucoup moins de *fonds identifiés* qu'elle n'en commercialise. Elle assure la gestion de 5 *fonds identifiés* à peine, mais elle commercialise 163 *fonds identifiés*. Ceci rend son rôle ambigu étant donné que son exposition minimale est très éloignée de son exposition maximale. Cela est dû au fait que la plupart des fonds qu'elle commercialise sont également commercialisés par d'autres établissements financiers. Néanmoins, en ce qui concerne ses activités de gestionnaire de fonds, la Deutsche Bank n'en demeure pas moins un acteur de taille.

25 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 6 compartiments identifiés des fonds Belfius Pension Fund, Dexia Bonds, Dexia Equities B

26 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 5 compartiments identifiés des fonds DWS Invest

En tant que distributeur, la Deutsche Bank a une exposition potentielle encore plus importante puisqu'elle commercialise également des fonds gérés par AXA, BNP Paribas Fortis, ING, et par d'autres gestionnaires de fonds tels SSgA, BlackRock... L'ampleur du rôle de la Deutsche Bank dans le volume des souscriptions de ces fonds n'est malheureusement pas connue, on parlera donc d'exposition minimale et maximale.

Au-delà de son exposition minimale en tant que gestionnaire de fonds, la Deutsche Bank contribue à la commercialisation de fonds qui sont gérés

- par les neuf autres établissements financiers sélectionnés ; ceux-ci comptent 23 844 855 *titres identifiés*, pour une valeur de 102 646 786 € ;
- par des établissements financiers sans lien avec les dix institutions financières sélectionnées ; ces fonds contiennent 81 335 807 *titres identifiés*, pour une valeur de 248 185 450 €.

L'exposition maximale de la Deutsche Bank (pour les produits commercialisés en Belgique) est donc de 133 924 089 *titres identifiés* pour une valeur maximale de 632 659 658 €.

Notons qu'une présentation de Bunge, faite par ou avec la Deutsche Bank et disponible sur le site internet de Bunge, porte à croire qu'un partenariat solide lie ces deux entreprises.

5 AXA

AXA est responsable de la **gestion** de 19²⁷ *fonds identifiés*. Axa est le gestionnaire de 9,86 % du nombre de *titres identifiés*, soit 8 994 994 *titres identifiés* ; et de 3,98 % de la valeur de ces titres, soit 17 953 639 €. Ces titres sont émis par les six entreprises suivantes : Sipef, Archer Daniels Midland, Bunge, Cargill, Daewoo, Wilmar.

Tout comme la Deutsche Bank, AXA commercialise plus de *fonds identifiés* qu'elle n'en gère, respectivement 22 et 19 *fonds identifiés*.

En plus de ces 19 fonds, AXA contribue à la commercialisation de fonds gérés par BNP Paribas Fortis. Ceux-ci ont pris des positions sur 125 142 *titres identifiés*, et ce pour une valeur de 7 257 192 €. Ces titres concernent exclusivement Sipef.

L'exposition maximale d'AXA est donc de 9 120 136 *titres identifiés*, pour une valeur de 25 210 831 €.

27 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 19 compartiments identifiés des fonds AXA World Funds, AXA Luxembourg Fund, AXA World Funds II, AXA B Fund, AXA Rosenberg Equity Alpha Trust.

6 ING

ING est responsable de la **gestion** de 11²⁸ *fonds identifiés*. En tant que gestionnaire de fonds, ING gère 7,46 % du nombre de *titres identifiés* (soit 6 801 257 titres), et à concurrence de 2,72 % de la valeur de tous les *titres identifiés* (12 274 678 €). Ces titres concernent ADM, Bunge, Cargill et Wilmar.

ING est, au même titre que Deutsche Bank et AXA, une institution financière qui commercialise plus de *fonds identifiés* qu'elle n'en gère, respectivement 20 et 11 *fonds identifiés*.

Ces neuf fonds sont gérés par des entreprises sans lien direct avec les dix institutions financières identifiées pour cette étude. Ces fonds totalisent 21 269 124 *titres identifiés*, et ce pour une valeur de 53 083 167 €. Ceci correspond à son exposition maximale.

Notons que, dans son rapport annuel de 2012, Socfin fait état de l'existence d'un prêt hypothécaire accordé par ING à Socfinaf SA et Socfinasia SA. Celui-ci aurait eu pour objet l'acquisition et la rénovation de locaux à Bruxelles.

Notons également que le dernier rapport annuel de Bunge Ltd mentionne l'existence d'un « facility agreement » avec, entre autres, ING.

7 Rabobank

Nous n'avons identifié, parmi les fonds gérés par Rabobank, aucune position sur les dix entreprises étudiées.

Par contre, Rabobank commercialise 18 *fonds identifiés* gérés par des entreprises qui n'ont pas de lien avec les dix institutions financières visées dans l'étude (comme Deutsche Bank et ING).

Son exposition minimale est donc de 0. Par contre, son exposition maximale est de 5 918 107 *titres identifiés*, pour une valeur de 87 745 790 €.

8 ABN AMRO

Nous n'avons identifié, parmi les fonds gérés par ABN AMRO, aucune position sur les dix entreprises étudiées.

28 Voir base de données en annexe. Il s'agit des 11 compartiments identifiés des fonds Star Fund, ING (L), ING International Currency Management Fund.

Le cas d'ABN AMRO est à rapprocher de celui de Rabobank puisqu'ABN AMRO n'est pas identifiée comme gestionnaire de *fonds identifiés*. Son exposition minimale est donc de 0.

Néanmoins, ABN AMRO est identifié comme commercialisant 3 *fonds identifiés* gérés par BNP Paribas Fortis, ayant pris des positions sur 94 587 titres (uniquement sur Archer Daniels Midland), pour une valeur 2 190 332 €. Ceci correspond à son exposition maximale.

Notons également que le dernier rapport annuel de Bunge Ltd mentionne l'existence d'un « facility agreement » avec entre autres ABN AMRO.

9 bpost banque

Pour bpost banque, c'est la composition du portefeuille d'actifs de 25 fonds commercialisés en Belgique qui a été analysée. Aucun de ces fonds ne détient de titres sur les entreprises sélectionnées. L'exposition de bpost banque est donc nulle.

10 Dexia

Pour Dexia, nous n'avons identifié aucun fonds d'investissement géré ou commercialisé en Belgique.

PARTIE 4 : PRESENTATION DES RESULTATS PAR ENTREPRISE

L'objet de cette partie est de présenter les résultats de la recherche sur la base de la deuxième méthode de recherche d'informations. Les informations présentées ci-dessous découlent donc de l'examen systématique des rapports annuels, rapports de responsabilité sociétale et sites internet des entreprises sélectionnées, ainsi que des rapports annuels des institutions financières sélectionnées.

Au sein de ces sources, les informations suivantes ont été recherchées : mention de partenariats entre une entreprise et un établissement financier ; domaine d'activité de l'entreprise ; surface plantée ; existence et identité des filiales ; composition de l'actionnariat ; positionnement sur les questions d'accaparement de terres ; nombre d'actions émises par les groupes et valeur du capital souscrit.

Parmi les dix entreprises sélectionnées, la plupart sont actives sur le marché de l'huile de palme et se sont engagées à respecter les principes de production établis par le RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*). Par ailleurs, de nombreuses entreprises privées s'engagent à respecter les principes UNGC (*United Nations Global Compact*). C'est pourquoi nous résumons ci-dessous d'ores et déjà le contenu de ces deux chartes.

Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)

RSPO a été mis en place en 2004, et permet une certification internationale pour les produits d'huile de palme dont le processus de production respecte les huit critères cités ci-dessous.

Le comité est constitué de différents types d'organisations impliqués dans la chaîne de production, transformation et distribution, ainsi que des banques et investisseurs et certaines organisations environnementales et ONG.

Le respect de ces critères est évalué à l'échelle de chaque pays avec des critères de mesure adaptés au contexte de ceux-ci.

1. Transparence ;
2. Respect des lois et règlements applicables ;
3. Viabilité économique et financière à long terme ;
4. Utilisation des pratiques appropriées par les producteurs et industriels ;
5. Responsabilité environnementale, conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
6. Considération responsable des employés, des individus et des communautés affectés par l'action de producteurs et industriels ;
7. Développement responsable de nouvelles plantations ;
8. Implication dans l'amélioration continue des processus-clés de l'activité.

Les indicateurs qui visent plus particulièrement le respect des droits fonciers des populations locales interviennent entre autres dans les 2^e et 7^e points.

Notons que ces critères sont fortement controversés. Greenpeace²⁹, entre autres, formule un certain nombre de critiques à l'égard des principes RSPO, notamment :

- qu'ils n'empêchent pas la déforestation pour l'établissement de nouvelles cultures ;
- qu'ils n'empêchent pas l'établissement de nouvelles cultures sur des tourbières, contribuant ainsi à l'émission forte de gaz à effet de serre ;
- que les produits certifiés RSPO ne sont pas traçables ;
- que les infractions aux principes émis par RSPO restent longtemps impunies.

United Nations Global Compact (UNGC)

UNGC définit dix critères universels que les entreprises signataires doivent respecter.

Dans le domaine des droits de l'homme :

1. Encourager et respecter la convention internationale des droits de l'homme,
2. S'assurer de ne pas être complices d'abus par rapport à cette convention ;

Dans le domaine des droits du travail :

3. Défendre la liberté de rassemblement et reconnaissance des droits conférés par des conventions collectives de travail,
4. Ne recourir à aucune forme de travail forcé ou obligatoire,
5. Ne pas recourir au travail des enfants,
6. Ne pas discriminer sur la base de critères non pertinents au regard de la fonction occupée ;

Dans le domaine de l'environnement :

7. Adopter une approche prudentielle en ce qui concerne les challenges environnementaux,
8. Prendre des initiatives pour assurer une meilleure responsabilité environnementale,
9. Encourager le développement et la diffusion de technologies positives du point de vue environnemental ;

Dans le domaine de la bonne gouvernance :

10. L'entreprise doit aller à l'encontre de la corruption sous toutes ses formes.

Notons par rapport au premier point que la convention internationale des droits de l'homme prévoit à l'article 17 que toute personne (seule ou en association avec d'autres) a le droit à la propriété, et que personne ne peut être privé arbitrairement de sa propriété.

Notons également que les cas d'accaparement de terres s'accompagnent souvent de violations d'un ou de plusieurs articles de la Convention internationale des droits de

29 Greenpeace « Certifying Destruction, why consumer companies need to go beyond the RSPO to stop forest destruction », septembre 2013.

l'homme.

Pour plus d'informations, voir : <http://www.unglobalcompact.org/AboutTheGC/>

1 Siat SA

Rappelons tout d'abord qu'aucun titre de Siat n'a été identifié dans les fonds analysés.

Mention de certains partenariats bancaires

Sur le site internet du groupe, KBC est cité comme partenaire financier privilégié.

Positionnement sur les questions d'acquisition de terres

L'*environmental and social policy statement* fait état des principes suivants :

- respect des droits fonciers de la population locale, que ces droits soient légaux ou coutumiers, et respect des sites sacrés ;
- pour l'acquisition de terrains auprès de la population locale, détermination d'un prix juste ;
- évaluation des impacts sociaux avant l'exécution de toute opération, et prise en compte des résultats dans la mise en œuvre des projets (notamment pour toute nouvelle plantation) ;
- mise en place et suivi d'une méthode de communication et de consultation avec les communautés locales et autres parties intéressées, ainsi que d'un système de gestion des plaintes.

Secteur d'activité

Le groupe est actif dans le secteur de l'agriculture : principalement l'huile de palme, le caoutchouc et l'élevage de bétail.

Disponibilité de l'information

Étant donné que l'entreprise n'est pas cotée en Bourse, elle n'a pas d'obligation de publier de rapport annuel. Ce dernier n'a pas été retrouvé sur son site. Par contre, le groupe a publié un « *Environmental and social policy statement* ».

Filiales

La détention, par le groupe, de 5 filiales, de participation majoritaire auprès d'une société, et de participations à moins de 50 % dans une société (voir annexe 3) a été identifiée.

2 Sipef SA

Sipef est une entreprise pour laquelle l'étude a relevé 333 108 titres dans différents fonds ; cela revient à 0,37 % du nombre de *titres identifiés* au total. Leur valeur d'évaluation est de 19 160 469 €, soit 4,25 % de la valeur totale de tous les *titres identifiés*.

Des fonds provenant de gestionnaires sans lien avec les dix institutions financières sélectionnées détenant de nombreux titres sur Sipef ont également été identifiés.

Mention de certains partenariats bancaires

Pas d'informations disponibles, mis à part le fait que SIPEF travaille avec des institutions financières belges de renom pour la souscription d'instruments financiers qui lui permettent de couvrir son risque.

Positionnement sur les questions d'acquisition de terres

Sur son site internet, Sipef déclare adhérer aux *Principles and Criteria of the Round Table on Sustainable Palm Oil* (RSPO).

Secteur d'activité

Le groupe gère plusieurs sociétés actives dans le secteur de l'agriculture tropicale, majoritairement dans le secteur de l'huile de palme.

Disponibilité de l'information

Sipef a publié un rapport annuel mais n'a pas publié de rapport de responsabilité sociétale, cependant quelques informations de ce type sont reprises directement sur le site.

Filiales

La détention, par le groupe, de trois filiales, de participations majoritaires dans 14 sociétés, et de participations dans trois sociétés (voir annexe 3) a été identifiée.

Informations concernant une partie l'actionnariat (au 5/10/2012)

Fortis Investment Management SA détient 5,49 % des parts du groupe, soit 491 740 parts.

Émission de titres

Au 31/12/2012³⁰, 8 951 740 actions sont émises par le groupe, et son capital souscrit est de 35 325 578 €³¹.

Notons que parmi les *fonds identifiés*, 451 271 titres détenus auprès de SIPEF, pour une valeur de 26 370 990 €, ont été identifiés. L'ensemble des dix banques sélectionnées gère des fonds qui contiennent 333 108 de ces titres, pour une valeur de 19 160 469 €. Les fonds gérés par BNP Paribas Fortis contiennent 154 020 de ces titres, pour une valeur de 8 901 374 €.

3 Socfin SA

Pour Socfin, aucun titre dans des fonds gérés par les dix institutions financières belges sélectionnées n'a été relevé. Un fonds géré par un autre gestionnaire détenant

30 Sipef « Rapport Annuel 2012 », p. 115.

31 Au taux de change de 0,770981, soit 45 819 000 USD.

170 000 titres pour une valeur de 3 383 000 € sur cette entreprise a cependant été identifié. Ce fonds est commercialisé par Deutsche Bank et Rabobank.

Mention de certains partenariats bancaires

Dans son rapport annuel 2012, Socfin fait état d'un prêt hypothécaire qu'une filiale de Socfinaf SA et Socfinasia SA aurait reçu de la part d'ING. Celui-ci serait d'un montant de 2,6 millions d'euros et aurait servi pour l'acquisition et la rénovation de locaux à Bruxelles.

Positionnement sur la question de l'acquisition de terres

Socfin affirme exploiter 153 381 ha de plantations. Le groupe déclare être un membre fondateur du RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*), et respecter les principes et critères qui y sont mis en évidence. Le groupe affirme aussi être attentif au développement durable sur le plan économique, écologique et social, et décline ces trois aspects suivant plusieurs axes, mais rien de particulièrement pertinent n'a été identifié par rapport à l'objet de cette étude.

Secteur d'activité

Le groupe Socfin est principalement présent en Afrique, mais il est actif également en Indonésie et au Cambodge. Il s'agit de plantations pour la production d'huile de palme et de caoutchouc majoritairement.

Disponibilité de l'information

Socfin a publié un rapport annuel mais n'a pas publié de rapport de responsabilité sociale. Cependant, quelques informations de ce type sont reprises directement sur le site.

Filiales

La détention, par le groupe, de 12 filiales, et de participation dans une société (voir annexe 3) a été identifiée.

Émission de titres

Au 31/12/2012³², 14 240 000 actions sont émises par le groupe, et son capital souscrit est de 24 920 000 €.

4 Wilmar Ltd

Wilmar est une entreprise qui revient régulièrement dans les résultats de cette étude. Ont été détectés, pour cette entreprise, 25 986 688 titres dans les différents fonds, soit 28,50 % du nombre total de titres, et ce pour une valeur de 34 558 234 €, soit 7,67 % de la valeur de tous les *titres identifiés*.

32 Socfin « Rapport Annuel 2012 », p. 104.

Des fonds provenant de gestionnaires sans lien avec les dix institutions financières sélectionnées détenant de nombreux titres sur Wilmar ont été également identifiés.

Positionnement sur la question de l'acquisition de terres

Dans son rapport de responsabilité sociétale, Wilmar aborde la question des droits fonciers. L'entreprise y déplore le fait que tant que les problèmes de droits fonciers ne seront pas résolus en Indonésie, il y aura des conflits sociaux à cause de droits se chevauchant.

Wilmar s'engage à être conforme à plusieurs directives ou principes établis au niveau international :

- *Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)*
- *United Nations Global Compact (UNGC) since 2008 (10 principles covering human rights, labour, environment and anti-corruption).*

Wilmar consacre, sur son site, une section spécifique au développement des communautés locales, et y aborde la problématique des droits fonciers.

Le groupe y affirme qu'en Indonésie, la possession ou l'utilisation de terres est une problématique de nature complexe. Il y aurait de nombreux problèmes de droits fonciers concurrentiels ou non définis.

En Malaisie, Wilmar affirme que les droits fonciers sont plus clairs, et qu'il y a donc moins de conflits fonciers.

Wilmar présente sa politique en termes de droits fonciers de la façon suivante

« Wilmar will not threaten or diminish, directly or indirectly, the resources or tenure rights of local communities. We diligently strive to ensure that we use land to which we have a legal right, and in which the country's government recognises us as the rightful entity to manage the land in question. »

« If there are land disputes, Wilmar seeks to resolve them in an open and consensual manner. In the event of loss or damage affecting legal or customary rights, property, resources or livelihoods. We endeavour to undertake all measures to help avoid such loss or damage. »

Secteur d'activité

Wilmar est un groupe très actif sur les marchés agricoles à des fins de production d'huile de palme, de sucre, biodiesel, grains, fertilisants... La spécificité de Wilmar réside dans le fait qu'elle détient toute la chaîne de commercialisation : de la production/extraction de la matière première à la transformation, et à la distribution/commercialisation.

Filiales

La détention, par le groupe, de sept filiales et de participations dans cinq sociétés (voir annexe 3) a été identifiée.

Informations concernant l'actionnariat

Wilmar compte le Kuok Group et Archer Daniels Midland (via ADM Asia-Pacific Ltd) parmi ses actionnaires.

Émission de titres

Au 31/12/2012³³, 6 403 402 000 actions sont émises par le groupe, et son capital souscrit est de 6 521 724 424 €³⁴.

5 Bunge Ltd

Les titres de Bunge Ltd ne sont pas très présents au sein des fonds que nous avons étudiés, mais sont importants en valeur. Ils comptent pour 4,52 % du nombre de fonds, et pour 41,81 % de la valeur des fonds. Cela correspond à 4 123 101 titres, et à une valeur de 188 472 282 €.

Des fonds provenant de gestionnaires sans lien avec les dix institutions financières sélectionnées détenant de nombreux titres sur Bunge, soit 13 509 000 titres, pour une valeur de 48 411 081 € ont également été identifiés.

Mention de certains partenariats bancaires

On retrouve sur le site internet de Bunge ainsi que sur son rapport annuel des indices de partenariats spécifiques avec certaines institutions financières,

- une présentation faite par ou avec la Deutsche Bank peut porter à croire que l'institution financière soutient sérieusement le groupe (cette présentation date du 15/06/2011 et est disponible sur le site internet de Bunge) ;

le rapport annuel mentionne l'existence

- d'un « facility agreement » (daté de mars 2011) entre Bunge Finance Europe S.A. comme emprunteur et ABN AMRO, BNP Paribas Fortis, ING entre autres,
- d'un « liquidity agreement » (daté de janvier 2013) entre Bunge Asset Funding Corporation et BNP Paribas Fortis, JP Morgan Chase Bank entre autres.

Positionnement sur les questions d'acquisition de terres

Le site de Bunge fait état de l'existence d'un « code of ethics » qui traite de la politique environnementale et sociétale.

Ils y affirment contribuer au bon développement social et économique des communautés avec lesquelles ils travaillent, en maintenant un dialogue ouvert avec la société civile.

On n'y retrouve pas de prise de position par rapport à la question des droits fonciers en particulier.

Le rapport annuel fait référence à la question des droits fonciers dans le contexte suivant. La capacité de Bunge à fournir des matières premières en quantité suffisante dépend de la

33 Wilmar International Ltd « Investing for future, annual report 2012 », pp. 89-148.

34 Au taux de change de 0,770981, soit 8 458 995 000 USD.

capacité du groupe à négocier l'achat ou la mise à disposition de terres et à négocier des contrats avec des producteurs. Le groupe affirme que 97 % de la surface exploitée n'appartient pas au groupe mais est l'objet de partenariats agricoles d'une durée restante moyenne de cinq ans.

Secteur d'activité

Commerce de grains à partir des plus grandes régions productrices mondiales, transformation pour élevage de bétail, production de farines pour l'industrie alimentaire, production d'huile ou de biodiesel, production de certains produits alimentaires. Commerce de canne à sucre et transformation en sucre, bioéthanol et électricité.

Filiales

La détention de filiales et participations majoritaires pour plus de 100 sociétés (voir annexe 3) a été identifiée.

Émission de titres

Au 31/12/2012³⁵, 146 348 499 actions sont émises par le groupe, et son capital souscrit est de 8 677 391 155 €³⁶.

6 Cargill Inc

À l'inverse de Bunge Ltd, pour Cargill, beaucoup de titres ont été trouvés, mais leur valeur d'évaluation ne représentait qu'une petite part de l'ensemble. Il s'agit de 18 943 433 titres, soit 20,77 % de l'ensemble, pour une valeur de 19 936 555 €, soit 4,42 % de l'ensemble.

Secteur d'activité

Cargill est un producteur et commerçant international de denrées alimentaires, produits agricoles, produits financiers et industriels.

Disponibilité de l'information

Il y a une section *Corporate Social Responsibility* sur leur site. Nous avons également trouvé un rapport de responsabilité sociétale ainsi qu'un rapport annuel.

Existence de filiales

Il est intéressant de noter que la société Black River Asset Management LLC est une filiale (gérée de façon indépendante) de Cargill. Il s'agit d'une société de gestion de fonds qui s'adresse à des investisseurs institutionnels aguerris. Par ailleurs, Cargill détient au moins une filiale, ainsi que des participations dans, au minimum, douze autres entreprises (voir annexe 3).

35 Bunge « Fundamentals, annual report 2012 », p. 35 et 78.

36 Au taux de change de 0,770981, soit 11 255 000 000 USD.

7 Archer Daniels Midland Company

ADM représente une part importante du nombre de titres (42,27 %), ainsi que de la valeur totale (41,13 %) des titres que nous avons détectés. Cela correspond à 38 550 705 titres et à une valeur de 185 391 523 €.

Secteur d'activité

ADM est actif dans l'industrie alimentaire, la production de biodiesel et/ou bioéthanol.

Disponibilité de l'information

Il y a, sur le site d'ADM, une section intitulée « *Our responsibility* » ; nous y avons aussi trouvé leur dernier rapport annuel.

Filiales

La détention de 19 filiales, participations majoritaires dans une entreprise et des participations à moins de 50 % auprès de 45 sociétés (voir annexe 3) ont été identifiées.

Émission de titres

Au 07/09/2012³⁷, 658 625 947 actions sont émises par le groupe et, au 30/06/2012, son capital souscrit est de 4 704 526 062 €³⁸

8 Daewoo Int Corporation

Les titres de Daewoo représentent 3,57 % du nombre de titres trouvés (soit 3 255 306 titres) ; en valeur ils représentent 0,72 % des résultats (soit 3 263 992 €).

Secteur d'activité

Daewoo international est un énorme groupe coréen qui est actif tant dans l'automobile que dans l'aciérie, la chimie, la logistique, etc.

La société du groupe qui a été dénoncée pour de l'accaparement de terres est Daewoo Logistics Corporation. Au sein de cette société, l'activité sur les marchés agricoles semble mineure et relativement récente.

La société affirme notamment avoir développé, depuis 2006, de grands projets agricoles ou d'exploitation de ressources naturelles de culture du maïs, caoutchouc, palmeraies, charbon. Ils disposeraient notamment de 100 000 ha de palmeraies.

Disponibilité de l'information

Ni rapport annuel ni rapport de responsabilité sociétale des entreprises n'ont été trouvés.

37 ADM « Chairman's Letter proxy statement form 10-k », p. 6 et 120.

38 Au taux de change de 0,770981, soit 6 102 000 000 USD.

Émission de titres

Au 22/06/2012³⁹, 7 913 137 actions sont émises par le groupe ; et son capital souscrit est de 381 485 574 €⁴⁰.

9 Sinar Mas

Positionnement sur les questions d'acquisition de terres

L'entreprise PT Smart Tbk (responsable de la section *Agribusiness and Food* du groupe Sinar Mas) respecte, pour un certain nombre de plantations, les critères RSPO. À ce jour, 57 844 ha ont bénéficié de la certification RSPO. L'entreprise se fixe pour objectif que toutes ses plantations de palme soient certifiées d'ici décembre 2015. La société Golden Agri-Resources Ltd, dont les plantations sont gérées par PT Smart Tbk, possède 101 033 ha certifiés RSPO, et 332 167 ha qui ne le sont pas encore.

L'entreprise est également signataire de l'UNGC.

Dans son rapport de responsabilité sociétale, la société Asia Pulp Paper (responsable de la section Production de pulpe et de papier du groupe Sinar Mas) affirme être labellisé FSC, lequel label définit, entre autres, des critères d'évaluation sur le thème des droits fonciers et des droits des communautés locales.

Asia Pulp Paper affirme dans un rapport sur ses politiques sylvicoles :

« Where new plantations are proposed, APP will respect the rights of indigenous peoples and local communities, including recognition of customary land rights. »

Secteur d'activité

Groupe actif dans plusieurs domaines, notamment la pulpe et le papier, l'agriculture et l'industrie alimentaire, mais également les services financiers et l'immobilier.

10 Louis Dreyfus Commodities

Positionnement sur les questions d'acquisition de terres

Sur le site de Louis Dreyfus Commodities, une section est consacrée à la RSE. L'entreprise y parle entre autres des implications de ses activités sur les communautés locales, affirmant qu'elle respectera toujours les lois des pays dans lesquels elle est active et les conventions internationales qui la concernent.

Filiales

Douze entreprises contenant « LDC » dans leur nom auprès de la Chambre de commerce hollandaise (voir annexe 3) ont été identifiées.

39 <http://www.daewoo.com/index.jsp>.

40 Au taux de 0,00067, soit 569 381 455 000 South Korea Won.

Émission de titres

Au 31/12/2012⁴¹, 100 000 000 actions sont émises par le groupe, et son capital souscrit est de 4 073 000 000 €⁴².

41 Louis Dreyfus Commodities « 2012 audited consolidated financial statements », p. 15 et 60.

42 Au taux de change de 0,770981, soit 5 284 000 000 USD.

PARTIE 5 : CONCLUSION

Le prisme qui a été choisi dans le cadre de cette étude sur les pratiques d'accaparement de terres était d'étudier les mécanismes de soutien des institutions financières à des entreprises accusées pour avoir commis de tels actes. Toutefois, **cette analyse ne donne pas une image complète du phénomène global d'accaparement de terres.**

Elle offre une analyse limitée du phénomène, son champ d'exploitation étant triplement restreint :

- choix de 10 institutions financières belges,
- choix de 10 entreprises identifiées pour avoir commis des actes d'accaparement de terres,
- choix d'un outil financier (les fonds d'investissement), par lequel les institutions financières en question soutiennent les entreprises sélectionnées.

Néanmoins, les résultats de cette étude donnent une image assez nette du phénomène au niveau belge : les dix institutions financières sélectionnées réunissent les institutions belges les plus importantes. Au niveau des entreprises sélectionnées, nous avons sélectionné trois entreprises belges, ce qui constitue une sélection assez complète des entreprises identifiées à travers les différents rapports listant les entreprises accusées d'avoir commis des actes d'accaparement.

Au niveau international, par contre, le choix de sept entreprises se veut illustratif puisque l'échantillon est très réduit par rapport à l'ampleur du phénomène (les listes d'entreprises responsables d'accaparement de terres en dénombrent plusieurs centaines).

Sur 3492 fonds commercialisés par les dix institutions financières sélectionnées, 319 fonds qui détenaient des titres (actions et obligations) dans les dix entreprises sélectionnées ont été identifiés. Les actifs de 9 % des fonds analysés sont donc composés de titres auprès des entreprises sélectionnées. En moyenne, les *titres identifiés* comptent pour 0,65 % de la valeur totale des actifs du fonds. Cela peut sembler faible, mais rappelons qu'un seul mécanisme, parmi d'autres par lesquels un établissement financier peut soutenir financièrement une entreprise, a ici été analysé.

Du point de vue de la gestion de fonds détenant des titres auprès des dix entreprises sélectionnées, BNP Paribas Fortis et Deutsche Bank sont les acteurs les plus importants. Ils gèrent chacun des fonds comprenant près de 30 millions de *titres identifiés*, pour une valeur de plus de 110 millions d'euros. Viennent ensuite ING, KBC, Belfius et AXA, qui gèrent chacun des fonds détenant entre 6 et 10 millions de *titres identifiés*, pour une valeur allant de 9 à 18 millions d'euros. Enfin, pour Rabobank, ABN AMRO, bpost banque et Dexia, aucune position en tant que gestionnaire de *fonds identifiés* n'a été trouvée. Cependant, Rabobank et ABN AMRO commercialisent certains *fonds identifiés*.

S'il est évident que les institutions financières sont responsables de la composition des actifs des fonds qu'elles gèrent, il ne faut néanmoins pas sous-estimer la responsabilité qui incombe à une institution lorsqu'elle prend la décision de commercialiser un fonds. En effet, en commercialisant un fonds, l'institution financière adhère tacitement à la politique de placement des gestionnaires. Il est toutefois difficile de déterminer le rôle précis de chaque institution pour les fonds qu'elles ne sont pas les seules à commercialiser.

Pour une meilleure connaissance du phénomène global d'accaparement de terres, il serait primordial de disposer d'informations relatives aux autres mécanismes financiers que les institutions financières peuvent utiliser en vue de soutenir des entreprises :

- l'octroi de prêts,
- l'investissement en fonds propres par les institutions financières,
- l'offre de services à des investisseurs, permettant à ceux-ci d'investir directement dans une entreprise.

Enfin, afin d'éviter que les gestionnaires de fonds investissent dans des entreprises responsables d'accaparement de terres, il serait utile que les organisations de la société civile s'organisent afin de construire un outil de référence reconnu au niveau international et régulièrement mis à jour, permettant aux gestionnaires de fonds d'identifier les entreprises et les pratiques incriminées.

ANNEXES

Annexe 1 : Base de données : *fonds identifiés* et dates d'évaluation

Source : Réseau Financement Alternatif

Fonds	Compartiment	Date
Amundi Funds	Index Equity North America	30/06/12
Amundi Funds	Equity Global Agriculture	30/06/12
Amundi Funds	Index Equity North America	30/06/12
Amundi Funds	Equity Global Agriculture	30/06/12
Amundi Funds	Equity ASEAN	30/06/12
Amundi Funds	Equity Global Agriculture	30/06/12
Amundi Funds	Bond Euro Corporate	1/12/12
Amundi Funds	Equity Emerging World	1/12/12
Amundi Funds	Equity Greater China	1/12/12
AXA World Funds	Framlington Global Convertibles	31/12/10
AXA Luxembourg Fund	Global Assets Neutral	30/09/12
AXA World Funds	Framlington Global Convertibles	30/06/12
AXA Luxembourg Fund	Global Assets Neutral	31/03/12
AXA World Funds	Framlington Global Convertibles	30/06/12
AXA World Funds	Framlington Emerging Markets	31/12/10
AXA World Funds II	North American Equities	30/06/12
AXA World Funds II	Global Masters Equities	30/06/12
AXA World Funds II	North American Equities	30/06/12
AXA World Funds	Global Aggregate Bonds	30/06/12
AXA World Funds	Framlington Europe Microcap	30/06/12
AXA B Fund	Quality Bonds Opportunity	30/06/12
AXA B Fund	Equity Belgium	31/12/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	Global Equity Alpha Fund	30/09/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	US Equity Alpha Fund	30/09/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	US Equity Alpha Fund	30/09/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	Global Equity Alpha Fund	30/09/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	Global Equity Alpha Fund	31/03/12
AXA Rosenberg Equity Alpha Trust	Pacific Ex-Japan Equity Alpha Fund	31/03/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Global Enhanced Equity Yield Fund	31/08/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Euro short duration bond fund	28/02/13
BlackRock Global Funds (BGF)	Euro Corporate Bond Fund	28/02/13
BlackRock Global Funds (BGF)	Euro Bond Fund	28/02/13
BlackRock Global Funds (BGF)	Euro Bond Fund	28/02/13
BlackRock Global Funds (BGF)	US Basic Value Fund	31/08/12
BlackRock Global Funds (BGF)	New Energy Fund	28/02/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Global Allocation Fund	1/02/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Global Dynamic Equity Fund	1/02/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Global Dynamic Equity Fund	1/02/12
BlackRock Global Funds (BGF)	Global Allocation Fund	1/02/12
BNPP B Pension	Stability	31/12/11
BNPP B Pension	Growth	31/12/12
BNPP B Pension	Balanced	31/12/12
BNPP B Pension	Balanced	31/12/11
BNP Paribas B Fund I	Equity Belgium	30/06/12
ABN AMRO Multi-Manager Funds	Profile 2	30/06/11
ABN AMRO Multi-Manager Funds	Profile 3	30/06/11
ABN AMRO Multi-Manager Funds	Fund of Mandates North American Equities	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W1	30/06/11

BNPP L1	Safe Conservative W10	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W7	30/06/11
BNPP L1	Lifecycle 2015	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W10	30/06/11
BNPP L1	Safe Conservative W7	30/06/11
BNPP L1	Lifecycle 2020	30/06/11
BNPP L1	Model 3	30/06/11
BNPP L1	Model 4	30/06/11
BNPP L1	Lifecycle 2025	30/06/11
BNPP L1	Lifecycle 2035	30/06/11
BNPP L1	Lifecycle 2030	30/06/11
BNPP L1	Model 6	30/06/11
Parvest	Convertible Bond Asia	28/02/11
BNPP L1	Equity World Consumer Goods	30/06/11
BNPP L1	Opportunities USA	30/06/11
BNPP L1	Opportunities USA	30/06/11
BNPP L1	Diversified Active Click Balanced	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Growth	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Balanced	30/06/11
BNPP L1	Diversified Active Click Stability	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Stability	30/06/11
Parvest	Bond Euro Corporate	31/08/12
Parvest	Bond Euro Corporate	31/08/12
BNPP L1	Safe Stability W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability W10	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth W7	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth W10	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W10	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Stability	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W7	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Growth	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability W7	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Balanced	30/06/11
BNPP L1	Convertible Bond World	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth w4	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth w7	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth w10	30/06/11
BNPP L1	Safe Growth W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W4	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability w1	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced W1	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability w10	30/06/11

BNPP L1	Safe Balanced W10	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Stability	30/06/11
BNPP L1	Safe Balanced w7	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Growth	30/06/11
BNPP L1	Safe Stability W7	30/06/11
BNPP L1	Diversified World Balanced	30/06/11
BNPP L1	Model 2	30/06/11
BNPP L1	Model 5	30/06/11
BNPP L1	Convertible Bond World	30/06/11
BNPP L1	Equity world	30/06/11
BNPP L1	OBAM equity world	30/06/11
Parvest	New Energy Fund	28/02/11
Degroof global	Degroof Global Isis Low	31/03/12
Degroof global	Degroof global Isis Medium	31/03/12
Degroof global	Degroof global Isis High	31/03/12
Degroof	Equities US Index	30/06/12
Degroof	Equities US Behavioral Value	30/06/12
Degroof	Degroof Equities Belgium Active	30/06/12
DWS invest	Invest New resources	31/12/11
DWS invest	Invest convertibles	31/12/11
DWS invest	Invest Global Agribusiness	31/12/11
DWS invest	Invest New Resources	31/12/11
DWS invest	Invest Global Agribusiness	31/12/11
Belfius Pension Fund	High Equities	1/12/12
Belfius Pension Fund	Low Equities	1/12/12
Dexia Bonds	Dexia Bonds International	1/12/12
Dexia Bonds	Dexia Bonds USD	1/12/12
Dexia Bonds	Dexia Bonds Euro Short Term	1/12/12
Dexia Equities B	Belgium	30/06/12
Fidelity funds	Fidelity Target 2020 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity funds	Fidelity Target 2015 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity funds	World fund	30/04/12
Fidelity funds	Fidelity Target 2020 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity funds	Fidelity Target 2030 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity funds	Fidelity Target 2025 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Fidelity target 2015 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Fidelity target 2020 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Fidelity target 2025 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Fidelity target 2020 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Fidelity target 2030 (Euro) Fund	31/10/12
Fidelity Funds	Asean Fund	30/04/12
Fidelity Funds	South East Asia Fund	30/04/12
Franklin Templeton IF	US Low Duration Fund	31/12/12
HSBC Global	Singapore Equity	30/09/12
Star Fund (Fonds de pension)		31/12/12
ING (L)	Invest Food & Beverages	31/03/12
ING (L)	Renta Fund World	1/09/12
ING (L)	Renta Fund Dollar	1/09/12
ING (L)	Renta Fund Eurocredit	1/09/12
ING (L)	Renta Fund Euro	1/09/12
ING (L)	Renta Fund Dollar	1/09/12

ING International Currency Management F	Credit Select 2015	1/03/13
ING (L)	Invest US high Dividend	30/09/12
ING (L)	Invest US (enhanced core concentrated)	30/09/12
ING (L)	Invest World	30/09/12
Invesco Funds	US structured Equity fund	31/08/12
Invesco Funds	Asia Consumer Demand Fund	29/02/12
JP Morgan Funds	Global Convertibles Fund	30/06/12
JP Morgan Funds	US Dynamic Fund	30/06/12
JP morgan Investment Funds	Global Capital Preservation fund	30/06/12
JP morgan Investment Funds	Global Capital Preservation Fund	30/06/12
JP morgan Investment Funds	US select equity fund	30/06/12
JP morgan Investment Funds	Global Convertibles Fund	30/06/12
JP Morgan Funds	US aggregate bond fund	31/12/12
JP Morgan Funds	US aggregate bond fund	31/12/12
JP Morgan Funds	US aggregate bond fund	31/12/12
JP Morgan Funds	US Dynamic Fund	30/06/12
JP Morgan Funds	US aggregate bond fund	31/12/12
JP Morgan Funds	Europe Equity Fund	30/06/12
JP Morgan Funds	Europe Strategic Value Fund	31/12/12
JP Morgan Funds	Euroland Equity Fund	30/06/12
JP Morgan Funds	JF ASEAN Equity Fund	31/12/12
JP Morgan Funds	JF Singapore Fund	31/12/12
KBC Bonds	Convertibles	1/09/12
KBC Equity Fund	Fallen Angels	1/12/11
KBC Equity Fund	Food & Personal Products	31/12/11
KBC Index Fund	World	1/12/11
KBC Index Fund	United States	1/12/11
KBC Eco Fund	Agri	1/02/12
KBC Equity Fund	Food & Personal Products	31/12/11
KBC Equity Fund	Buyback America	1/12/11
KBC Equity Fund	New Shares	31/12/11
KBC Index Fund	World	1/12/11
KBC Eco Fund	Agri	1/02/12
KBC Equity Fund	Eurozone	1/12/11
KBC Equity Fund	Food & Personal Products	31/12/11
KBC Equity Fund	Flanders	31/12/11
KBC Bonds	Convertibles	1/09/12
KBC Equity Fund	Quant Global 1	1/12/11
KBC Equity Fund	Food & Personal Products	31/12/11
KBC Equity Fund	Pacific	31/12/11
Fivest	Euroland	1/12/11
Pricos	Pricos	1/06/12
Pricos Defensive	Pricos Defensive	1/06/12
LO funds	Convertible Bond	30/09/10
Petercam L Fund	Bonds Eur Quality	31/12/12
Petercam B fund	Equities North America Dividend	30/06/12
Petercam B fund	Equities Agrivalue	30/06/12
Petercam B fund	Equities Agrivalue	31/12/12
Petercam B fund	Balanced Dynamic Growth	31/12/12
Petercam B fund	Equities Belgium	31/12/12
Petercam B fund	Equities Agrivalue	31/12/12

Petercam B fund	Equities Agrivalue	31/12/12
Petercam B Fund	Petercam Equities Agrivalue	31/12/11
Petercam B Fund	Petercam Equities Agrivalue	31/12/11
Petercam B Fund	Petercam Equities Belgium	31/12/11
Petercam B Fund	Petercam Equities Agrivalue	31/12/11
Pictet	Absolute Return Global Conservative	30/09/11
Pictet	Absolute Return Global Diversified	30/09/11
Pictet	USA index	31/03/12
Pictet	Global Megatrend Selection	31/03/12
Pictet	Agriculture	31/03/12
Pictet	Global Megatrend Selection	31/03/12
Pictet	Agriculture	31/03/12
Pictet	Global Flexible Allocation	31/03/12
Pictet	EUR Bonds	31/03/12
Pictet	EUR Corporate Bonds	31/03/12
Pictet	Emerging Markets Index	31/03/12
Pictet	Absolute Return Global Conservative	30/09/11
Pictet	Absolute Return Global Diversified	30/09/11
Pictet	Global Megatrend Selection	31/03/12
Pictet	Agriculture	31/03/12
Pictet	Absolute Return Global Conservative	30/09/11
Pictet	Absolute Return Global Diversified	30/09/11
Pictet	Global Megatrend Selection	31/03/12
Pictet	Pacific Ex Japan Index	31/03/12
Pictet	Agriculture	31/03/12
Pimco Funds : global investors series plc	Global Investment Grade Credit Fund	30/06/12
Pimco Funds : global investors series plc	Diversified Income fund	30/06/12
Robeco Capital Growth funds	Sustainable Agribusiness Equities	31/12/11
Robeco Capital Growth funds	Sustainable Agribusiness Equities	31/12/11
Robeco Capital Growth funds	SAM Sustainable Agribusiness Equities	31/12/11
Puilaetco Dewaay	Belgium	31/12/12
Schroder	ISF QEP Global Active Value	31/12/09
Schroder	ISF Asian Smaller Companies	31/12/09
State Street global Advisors (SSgA)	World Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	USA index equity fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Consumer Staples Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	World Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Consumer Staples Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	USA index equity fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Consumer Staples Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Global emerging Markets Index Equity Fun	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	World Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	World Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Consumer Staples Index Equity Fund	29/06/12
State Street global Advisors (SSgA)	Consumer Staples Index Equity Fund	29/06/12
State Street global Advisors (SSgA)	Singapore Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SSgA)	Singapore Index Equity Fund	31/12/12
State Street global Advisors (SsgA)	Euro Corporate Industrials Bond Index Fun	31/12/12
State Street global Advisors (SsgA)	Euro Corporate Industrials Bond Index Fun	31/12/12
State Street global Advisors (SsgA)	Euro Corporate Industrials Bond Index Fun	31/12/12
State Street global Advisors (SsgA)	Euro Corporate Industrials Bond Index Fun	31/12/12

Annexe 2 : Liste des entreprises sélectionnées

Nom de l'entreprise	Forme Juridique	Pays du siège	N° d'entreprise ; Année de constitution
Siat SA (Société d'investissement pour l'agriculture tropicale)	Société Anonyme	Belgique	0444.559.314 1991
Sipef SA (Société internationale de plantations et de finance)	Société Anonyme	Belgique	0404.491.285 1919
Socfin SA (Société financière des caoutchoucs) devenue Financière du Champ de Mars depuis 2007 ; Socfinasia et Socfinaf (2 S.A. du groupe)	Société Anonyme	Belgique	0403.217.914 1968
Wilmar International Ltd	Limited Company	Singapour	1991
Bunge Ltd	Limited Company	UK	1818
Cargill Inc	Société Anonyme	USA	1865
Archer Daniels Midland		USA	1902
Daewoo International Corporation Daewoo Logistics Ltd		Corée	1967
Sinar Mas	Conglomérat d'entreprises	Indonésie	1962
Louis Dreyfus Commodities	Société Anonyme	Pays-Bas	0000.1906.1625 1851

Annexe 3 : Entreprises sélectionnées - filiales et participations

Nom de l'entreprise	Filiales	Participations
Siat SA	CHC (Côte d'Ivoire), Siat Gabon (Gabon), SNL (Nigeria), GOPDC (Ghana), Siat Cambodia (Cambodge)	Presco Plc (Nigeria) ; 60 %, Deroose Plants (Belgique) ; 38 %
Sipef SA	Galley Reach Holdings Ltd, Hargy Oil Palms Ltd, Plantations J. Eglin SA	PT Tolan Tiga 95 %, PT Eastern Sumatra 90,25 %, PT Kerasaan 54,15 %, PT Bandar Sumatra 90,25 %, PT Timbang Deli 90,25 %, PT Melania 90,25 %, PT Mukomuko Agro Sejahtera 85,74 %, PT Agro Muko 44,93 %, PT Umbul Mas Wisesa 94,61 %, PT Citra Sawit Mandiri 94,61 %, PT Toton Usaha Mandiri 94,61 %, PT Agro Rawas Ulu 95,00 %, PT Agro Kati Lama 95,00 %, PT Agro Muara Rupit 94,61 %, Jabelmalux SA 99,59 %, B.D.M. NV 50 %, Asco NV 50 %
Socfin SA, Financière du Champ de Mars	Socfinasia et Socfinaf, Socfindo, SoGB, SCC, Okomu, Safacam, LAC, Salala, Socfin KCD, Brabantia, Socapalm	Red Land Roses 10 %

Wilmar International Ltd	Cai Lan Oils & Fats Industries Company, Jawamanis Rafinasi, PGEO Group Sdn Bhd Sucrogen, Wilmar Agro Vietnam, Wilmar Europe, Wilmar Ticaret Ltd. Şti., Yihai Kerry	Adani Wilmar, Delta Wilmar, Olenex C.V., Wilmar Consultancy Services, Wilmar Continental Edible Oils and Fats
Bunge Ltd	Selon l'US Securities and Exchange Commission ⁴³ , le groupe compte plus de 100 filiales et participations majoritaires	
Cargill Inc	Parkh Foods	Cargill Brazil Foods, Cargill Citro-America, Inc., Cargill Cotton, Cargill Investor Services Inc., Cargill Leasing Corporation, Cargill Marine and Terminal, Inc., Cargill Meat Solutions Corporation, Cargill Petroleum, Inc., Excel Corp. Ladish Malting Co., North Star Steel Co., Seminole Fertilizer, Wilbur Chocolate Co., Inc.
Archer Daniels Midland Company ⁴⁴	ADM Agri-Industries Ltd. (Canada), ADM Europe BV (Netherlands), ADM Europort BV (Netherlands), ADM/Growmark River Systems, Inc. (Delaware), ADM Beteiligungs GmbH (Germany), ADM Do Brazil Ltda (Brazil), ADM International Ltd. (England), ADM Investments Ltd. (Cayman Islands), ADM Investor Services, Inc. (Delaware), ADM Milling Co. (Minnesota) ADM Transportation Co. (Delaware), Agri Sales, Inc. (Illinois), American River Transportation Co. (Delaware), Ardanco, Inc. (Guam), Collingwood Grain, Inc. (Kansas), Hickory Point Bank & Trust Co. (Illinois), Jamaica Flour Mills Limited (Jamaica), Midland Stars, Inc. (Delaware) Tabor Grain Co. (Nevada) Ces filiales détiennent des parts (majoritaires ou non) auprès de près de 100 entreprises.	Oelmühle Hamburg AG (Germany) 95 % ADM a des participations minoritaires dans 45 sociétés non mentionnées ici.
Daewoo		
Sinar Mas ⁴⁵	Entre autres Asia Pulp & Paper, PT Smart, Golden Agri Resources	
Louis Dreyfus Commodities	Auprès de la Chambre de commerce hollandaise ⁴⁶ , en faisant une recherche sur « Louis Dreyfus Commodities », on compte pas moins de 12 entreprises différentes : LDC Rotterdam NV, LDC Participations NV, LDC North Latam Holdings BV, LDC Sugar BV, LDC Metals BV, LDC Holdings BV, LDC netherlands holding BV, LDC Services BV, LDC Juices BV, LDC Juices Holding BV, LDC and Energy Holdings NV, LDC Logistics Holland NV	

43 http://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1144519/000104746910001666/a2196752zex-21_1.htm.

44 Selon l'US Securities and Exchange Commission, données au 30/06/2001.

45 Reprisk, « Spotlight on Sinar Mas group », 08/2012, p. 2.

46 <http://www.kvk.nl/#%3Fq%3Dlouis%2520dreyfus%2520commodities%26partialfields%3D%28-actief%3A0%29%26site%3Dlles%26start%3D0>, recherche du 29/08/2013.

Annexe 4.1 : Fonds dont le gestionnaire a un lien avec un des 10 établissements financiers sélectionnés : récapitulatif du nombre de *titres identifiés*

NOMBRE DE TITRES IDENTIFIÉS														
Établissement financier gestionnaire des titres	AXA		Belfius	BNP Paribas Fortis					DB	ING		KBC	Total nombre de titres identifiés	
	AXA	AXA et DB		ABN AMRO	AXA	BNP	BNP et AXA	BNP et DB		DB	DB			ING
Établissement financier commercialisant les titres Identifiés														
Archer Daniels Midland	3.058.230	9.390	1.700.000	94.587				1.411.681	25.416.962		115.000	202.121	6.542.734	38.550.705
Bunge	65.350	17.500						670.623	3.326.465		12.136		31.027	4.123.101
Cargill	1.000.000	1.610.000	5.200.000			900.000		4.203.433			6.030.000			18.943.433
Daewoo	500.000						18.523	2.736.783						3.255.306
Sijpef	10.024	2.500	42.800				18.881	106.243					123.764	333.108
Wilmar	2.722.000							7.195.896					3.129.000	25.866.688
Total commercialisation	7.355.604	1.639.390	6.942.800	94.587		18.881	8.114.419	106.243	28.743.427	12.136	6.145.000	644.121	9.826.525	91.192.341
Pourcentage commercialisation	8,07%	1,80%	7,61%	0,10%	0,02%	8,90%	0,12%	15,95%	31,52%	0,01%	6,74%	0,71%	10,78%	100%
Total gestion	8.994.994		6.942.800			29.883.338			28.743.427		6.801.257		9.826.525	91.192.341
Pourcentage gestion	9,86%		7,61%			32,77%			31,52%		7,46%		10,78%	100%

Annexe 4.2 : Fonds dont le gestionnaire a un lien avec un des 10 établissements financiers sélectionnés : récapitulatif de la valeur des *titres identifiés*

VALEUR DES TITRES IDENTIFIÉS															
Établissement financier gestionnaire des titres identifiés	AXA		Belfius	BNP Paribas Fortis						DB	ING			KBC	Total valeur des titres identifiés
	AXA	AXA et DB		ABN AMRO	AXA	BNP	BNP et AXA	BNP et DB	DB		DB	ING	ING et DB		
Établissement financier commercialisant les titres identifiés															
Archer Daniels Midland	3.534.491	210.960	1.289.235	2.190.332				32.586.250	135.225.936		110.574	4.235.499	6.008.245	185.391.523	
Bunge	3.378.408	826.800						35.649.742	146.601.486	640.367			1.375.490	188.472.282	
Cargill	1.072.090	1.433.963	5.560.928		908.280		4.583.298				6.377.996			19.936.555	
Daewoo	492.194				18.635		2.753.163							3.263.992	
Sijpef	586.404	138.400	2.435.320		1.095.098		6.162.094	1.644.182						7.098.971	
Wilmar	6.279.930				7.204.824		10.404.036	6.629.884				910.243	3.129.318	19.160.469	
Total commercialisation	15.343.516	2.610.123	9.285.483	2.190.332	1.095.098	8.131.739	6.162.094	87.620.671	6.629.884	281.827.422	640.367	6.488.570	5.145.742	17.612.014	
Pourcentage commercialisation	3,40%	0,58%	2,06%	0,49%	0,24%	1,80%	1,37%	19,44%	1,47%	62,52%	0,14%	1,44%	1,14%	3,91%	
Total gestion	17.953.639		9.285.483			111.829.818				281.827.422		12.274.678		17.612.014	
Pourcentage gestion	3,98%		2,06%			24,81%				62,52%		2,72%		3,91%	
														100%	

Annexe 4.3 : Fonds dont le gestionnaire n'a pas de lien avec un des 10 établissements financiers sélectionnés : récapitulatif du nombre de *titres* identifiés

NOMBRE DE TITRES IDENTIFIÉS						
Établissement financier commercialisant les <i>titres</i> identifiés	DB	ING	Rabobank	DB et ING	DB et Rabobank	DB, ING et Rabobank
Archer Daniels Midland	8.577.156		290.000		679.800	1.174.000
Bunge	13.310.232	35.534	163.234			
Cargill	9.712.108	2.000.000		3.255.000	980.000	
Daewoo	51.681	13.590			918.870	
Sipef	85.960		32.203			
Socfin					170.000	
Wilmar	42.421.000	14.791.000	1.510.000			
Total commercialisation	74.158.137	16.840.124	1.995.437	3.255.000	2.748.670	1.174.000
Pourcentage commercialisation	74,03%	16,81%	1,99%	3,25%	2,74%	1,17%
						100,00%

Annexe 4.4 : Fonds dont le gestionnaire n'a pas de lien avec un des 10 établissements financiers sélectionnés : récapitulatif de la valeur des *titres* identifiés

VALEUR DES TITRES IDENTIFIÉS						
Établissement financier commercialisant les <i>titres</i> identifiés	DB	ING	Rabobank	DB et ING	DB et Rabobank	DB, ING et Rabobank
Archer Daniels Midland	38.691.918		6.389.146		14.025.261	28.746.983
Bunge	39.199.131	1.867.588	7.344.362			
Cargill	10.282.160	2.022.700		3.357.910	1.075.156	
Daewoo	1.210.756	388.052			20.464.602	
Sipef	5.364.971		1.845.550			
Socfin					3.383.000	
Wilmar	82.383.603	16.699.935	4.471.731			
Total commercialisation	177.132.540	20.978.275	20.050.789	3.357.910	38.948.019	28.746.983
Pourcentage commercialisation	61,25%	7,25%	6,93%	1,16%	13,47%	9,94%
						100,00%

Marie-Bénédicte de Ghellinck, Lise Disneur, Arnaud Marchand
Septembre 2013

*Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be*



Réseau Financement
Alternatif

Ensemble, changeons la finance